

# Protection civile mobilisée

**De vendredi** jusqu'à samedi à la mi-journée, des astreints de la Protection civile fribourgeoise (PCi) se sont retrouvés dans les locaux de la Police cantonale à Granges-Paccot. But de l'opération: décharger le Centre d'engagement et d'alarmes (CEA) des appels relatifs à l'interdiction des feux en plein air et à l'usage d'engins pyrotechniques. «En tout, une quinzaine de communications nous sont parvenues», précise Christophe Bifrare. Pour le chef de la Protection civile fribourgeoise, le bilan de l'exercice est positif. Il poursuit: «Je m'attendais à ce que l'on reçoive moins d'appels.» L'une des questions traitées par cette centrale portait notamment sur l'usage d'un réchaud à fondue en plein air. Sur ce point, Christophe Bifrare souhaite rassurer les férus de moitié-moitié. Ces dispositifs étant assimilés à des barbecues mobiles, leur usage en extérieur ne tombe pas sous le coup de la loi.**La tenue** de ce standard téléphonique par la PCi s'inscrit dans le prolongement des travaux opérés par l'état-major de coordination HÉLIOS. Cette structure a été mise sur pied pour coordonner l'évolution de la situation suite à la vague de chaleur qui a touché le canton au début du mois de juillet. Par ailleurs, cette hotline a notamment permis aux instances de la Protection civile de mobiliser ses astreints par le biais d'une alarme. «La technologie existe depuis plusieurs années, mais la façon d'engager est nouvelle», relève Christophe Bifrare. «Cela traduit ma volonté de pouvoir mettre rapidement à disposition des éléments de la PCi, en cas de nécessité, pour soulager la police, les

pompiers ou les services sanitaires.» VB